

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 07 Avril 2025**  
**Délibération n° DE\_2025\_017**

Le 07 avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et TURC Jack

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à DIDIER Thierry) et VANDERNOOT Noémie

Absents : MASNATA Mallaury

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

**OBJET : Tarifs de la piscine municipale**

Mme BRUN présente au conseil municipal le projet de tarifs de la piscine municipale applicable dès la saison estivale 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 1 voix CONTRE (ARNEPHY) et 11 voix POUR :

**APPROUVE** les tarifs de la piscine municipale ci-après énoncés :

Tout accès au grand bassin est payant.

L'accès à la pataugeoire est gratuit et réservé aux enfants de moins de 6 ans.

Les prix d'entrées sont ainsi fixés :

**TARIFS INDIVIDUELS**

| <b>ADULTES (à partir de 16 ans)</b> | <b>Tarif en euros</b> |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Entrée unique                       | 3.00 €                |
| Carte de 10 entrées                 | 27,00 €               |
| <b>ENFANTS (de 6 à 15 ans)</b>      |                       |
| Entrée unique                       | 2.00 €                |
| Carte de 10 entrées                 | 16,00 €               |

Une carte de 10 entrées est valide pendant un an à compter de sa date d'émission.

Les tickets et cartes de 10 entrées datés par l'agent de caisse des entrées utilisés le matin, seront également valables l'après-midi.

En cas de perte ou de vol d'une carte de 10 entrées, aucun remboursement ne pourra être demandé à la collectivité.

**TARIFS DE GROUPE**

| <b>GROUPE</b>         | <b>Tarif en euros</b> |
|-----------------------|-----------------------|
| Enfants de 6 à 15 ans | 1,50 €                |
| A partir de 16 ans    | 2,50 €                |

Il n'y a pas de tarifs réduits ni de gratuité en dehors des cas cités ci-dessus

**Définition du « GROUPE » :**

Le tarif « Groupe » est applicable pour un groupe constitué, au minimum, de 10 personnes

La gratuité est accordée à un accompagnateur pour 5 personnes.

Le responsable du groupe doit, au préalable, prendre contact avec le Maitre-Nageur Sauveteur afin de déterminer, en accord avec les deux parties, les jours et heures de présence du groupe à la piscine.

**DIT** que ces tarifs sont applicables dès la saison estivale 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DIDIER

